

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**Du 10 mars 2010 à 18 h**

**Présents :** Gérard BERGER, *Président*, Henri ANTHONIOZ, Bernard GUILLAUME, Jean Claude COTTET, Roger GAILLARD, Jean-Paul BAUD, Michel BAUD, Julien MORAND, Jean-Claude MORAND, Guillaume VULLIEZ, Christophe REQUET, Gilbert GALLAY, Cyrille GALLAY.

Monsieur Jean-François Muffat a donné procuration à Monsieur Roger Gaillard  
Madame Sylvie Hennebique a donné procuration à Monsieur Christophe Requet  
Monsieur Henri-Victor Tournier a donné procuration à Monsieur Gérard Berger  
\*\*\*\*\*

Compte rendu de la séance précédente : Approuvé à l'unanimité.

### **1. Service de collecte et traitement des déchets**

Le SIVOM envisage d'augmenter l'implantation des points d'apports volontaires sur Morzine et Les Gets, suite à l'expérience concluante d'installation de conteneurs de tri sélectif semi-enterrés, (type « molok ») afin de limiter la collecte en « porte-à-porte ». Tout le système de collecte sur les communes de Morzine-Avoriaz et les Gets devra faire l'objet d'une réflexion au cours de l'année. Coût d'un ensemble « semi-enterrés » : environ 20 000 € par site (3 conteneurs). Il y aura lieu de prévoir l'achat d'un nouveau camion grue, soit cette année, soit en 2011. Les services techniques du Sivom et des communes se rencontreront pour fixer des emplacements, et établir des conventions déterminant les rôles de chacun dans les phases installation et entretien.

- Plateforme d'Avoriaz : le déplacement sera réalisé pour la prochaine saison d'hiver. L'ancien équipement sera démonté et réinstallé à la déchèterie du Couard.

### **2. Assainissement collectif :**

- Avenant n°1 au marché RECTIMO – postes de refoulement des effluents des Gets : Il concerne des travaux supplémentaires demandés en cours de chantier, pour un montant de 9 386.66 € HT. Cet avenant étant inférieur à 5 % du marché, l'avis de la commission d'appel d'offres n'est pas à requérir.
- Retard pris par Bat Idéal dans l'exécution du chantier : Il sera fait application des pénalités prévues au marché,
- Tassements vers « la Poufferie » sur environ 200 m : un courrier sera envoyé au conseil Général, cosigné par la commune des Gets.
- Rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement : Ce rapport obligatoire est présenté et reçoit l'accord du comité.
- Step : Les réserves sont pratiquement toutes levées, et la réception des silos et du sécheur est prolongée de 4 mois (soit jusqu'à fin juin)

### **3. Assainissement individuel :**

- Monsieur le Président rend compte de la réunion qui s'est déroulée le même jour au sujet du lancement de l'enquête publique, procédure indispensable à la mise en place du SPANC. Il signale que les plans de zonage doivent être mis à jour au plus tôt, et demande aux mairies de veiller à donner les informations nécessaires au Cabinet Nicot. Par ailleurs, il importe que l'aptitude des sols figure également sur le zonage. Aussi, un travail supplémentaire est demandé au cabinet pour

réaliser ces analyses, et chaque commune devra payer sa quote-part selon la répartition qu'établira Nicot.

4. **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable** : Nous sommes toujours dans l'attente des questionnaires complétés par les communes. En l'absence de ces éléments, l'appel à concurrence pour un bureau d'études est retardé.

5. **Finances** :

- Vote des comptes administratifs : Le Président se retire, et les comptes sont présentés par M. Anthonioz, Vice-Président qui donne lecture d'un rapport sur les 3 budgets. Accord à l'unanimité pour leur adoption en conformité avec les comptes de gestion du Trésorier.
- Affectation du résultat (Monsieur le Président reprend sa place):
  - *Budget principal*

Après avoir constaté un résultat positif de 550 336.59 € en section de fonctionnement, un solde d'exécution positif de 291 657.69 € en section d'investissement, et un déficit de 246 277.47 € des "restes à réaliser", le comité syndical décide d'affecter le résultat positif de la manière suivante :

Comptes	Programmes	Montants
R 1068 Réserves	101 ORDURES MENAGERES	100 000.00 €
" "	105 DECHETERIE DES GETS	34 000.00
	106 QUAI DE TRANSFERT AVz	5 000.00
	107 TRI SELECTIF	150 000.00
	20 PROTECTION DES BERGES	13 000.00
	40 ANCIENNE DECHARGE E.ROM	5 100.00
	50 ADMINISTRATION GENERALE	3 000.00
	<i>Sous total</i>	<i>310 100.00</i>
R 002 – Excédent de Fonctionnement reporté		240 236.59 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>550 336.59</b>

- *Budget Assainissement collectif et Ressource en Eau* :

Après avoir constaté un résultat positif de 1 965 994.93 € en section de fonctionnement, un solde d'exécution négatif de 804 115.35 € en section d'investissement, et un déficit de 17 416.96 € des "restes à réaliser", décide d'affecter le résultat positif de la manière suivante :

Comptes	Programmes	Montants
R 1068 Réserves	103 – Extension de la STEP	1 200 000.00 €
" "	203 – Collecteur de transfert des Gets	120 000.00 €
	50 – Administration générale	30 000.00 €
	60 – Ressource en Eau	2 000.00 €
	65 – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	30 000.00 €
	<i>Sous total</i>	<i>1 382 000.00 €</i>
R 002 – Excédent de Fonctionnement reporté		583 994.93 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 965 994.93 €</b>

- *Budget SPANC :*

Après avoir constaté un résultat positif de 58 591.95 € en section de fonctionnement, et considérant que ce budget ne comporte pas de section d'investissement, décide de reporter le résultat positif sur l'exercice suivant :

Comptes	Montants
R 002 – Excédent de Fonctionnement reporté	58 591.95 €

➤ Vote des taux de TEOM 2010

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 22 septembre 2005, le comité syndical a décidé d'appliquer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes ayant délégué leur compétence en matière d'enlèvement et d'élimination des ordures (Les Gets et Morzine-Avoriaz), et d'instituer un zonage en fonction du service rendu.

Il propose de fixer les nouveaux taux 2010, en tenant compte des évolutions du service, et des équipements et sujétions propres à chaque site. Il rappelle que lors de la fixation des taux 2009, il avait été décidé de ne pas augmenter par rapport à 2008, comptant sur un effort des usagers en matière de tri sélectif.

Il présente un rapport où il apparaît que :

- sur Morzine (village) le service rendu est identique à celui de l'an passé, et la qualité du tri sélectif est en cours d'amélioration. Par conséquent, il propose que le taux reste le même que ces deux dernières années, soit 7.36 %
- sur Les Gets, le nombre de tournées en « porte-à-porte » a nettement diminué, et les points d'apports volontaires permettent maintenant de limiter ces tournées au centre du village. De plus, l'aménagement des horaires d'accès à la déchèterie a généré une baisse des frais de personnel. Et enfin, le tri sélectif s'est amélioré. En conséquence, il propose de baisser le taux sur cette commune pour le ramener à celui de Morzine (village) soit 7.36 %.
- Sur le secteur d'Avoriaz, en revanche, les conditions de collecte sont beaucoup plus onéreuses. (frais de transport pour se rendre à la station, prix du logement du personnel, travail de nuit des équipes, matériel spécifique aux lourds coûts d'entretien, volume très important de matériaux d'entreprises et d'encombrants, principes de tri sélectif peu respectés, déversements anarchiques dans les bennes et donc surcoût de frais d'incinération et de transport). Pour couvrir les charges de ce service, il propose d'augmenter le taux d'un point pour le passer à 11.71 %. Ce taux sera vraisemblablement maintenu en 2011, malgré la nouvelle déchèterie.
- Accord du comité

➤ Vote des budgets :

- *Budget principal*

**Le montant total du budget de fonctionnement proposé au vote s'élève à 2 880 244 €**

- Le montant total du budget 2009 s'élevait à 2 627 562 euros, (différence de 252 682 €) et les principaux postes en augmentation sont les suivants :
- ✓ Le poste « location de benne et transport de déchets ménagers est augmenté de 90 000 € (sous estimé en 2009, et tenir compte du coût des déchets d'Avoriaz)
- ✓ Entretien de terrains : augmentation du crédit de 10 000 € (goudronnage des plateformes de déchèteries)
- ✓ Dotation aux amortissements augmentée de 50 000 €
- ✓ Virement à la section d'investissement passe de 122 000 € à 266 900 € soit plus 144 900 €
- ✓ D'autres lignes sont en réduction : Suppression du poste « études & recherches » (12 000 € non reconduits pour étude pour mise en place de la RS)
- ✓ Diminution du poste « réceptions » qui passe de 2 500 € à 600 €, l'inauguration étant maintenant faite.
- ✓ Recyclage de déchets : l'inscription de crédit est diminuée de 44 000 €, tenant compte des dépenses réalisées en 2009.

- Pour équilibrer, les recettes en augmentation sont :
- ✓ Récupération de matériaux : + 5 000 €
- ✓ Mise à disposition de personnel : + 95 000 €
- ✓ TEOM + 73 000 €
- ✓ Redevance spéciale d'ordures « assimilées ménagères » : + 40 000 €
- ✓ Excédent antérieur + 40 000 €

**Les nouveaux investissements 2010 s'élèvent à 710 000 € et sont :**

- ✓ Du matériel et outillage pour 10 000 €
- ✓ Le quai de transfert d'Avoriaz : le montant budgété est de 600 000 € Somme inscrite en attendant d'avoir le montant du devis estimatif à notre charge. Nous ajusterons avec une DM en cours d'exercice.
- ✓ L'installation de conteneurs enterrés pour Morzine et les Gets. Inscription d'un crédit de 100 000 € à ajouter aux 77 000 € de « RAR »
- Ces projets nouveaux sont financés par :
- ✓ Le virement de la section de fonctionnement : 267 000 €
- ✓ Un emprunt de 266 000 €
- ✓ Les amortissements pour 175 000 €
- ✓ FCTVA : 2 000 €

### **Budget adopté à l'unanimité.**

- *Budget assainissement collectif et ressource en eau*

**Le montant total du budget de fonctionnement proposé au vote s'élève à 2 652 294 €**

- ✓ Le montant total du budget 2009 s'élevait à 2 508 796 € (différence de 143 498 €). L'ensemble des lignes de crédits sont reconduites à l'identique, hormis le poste « produits de traitement de l'eau » qui passe de 116 000 € à 250 000 €. Ces produits de traitement seront dorénavant totalement payés par le SIVOM, non plus par OTV comme auparavant pendant la période de mise en route.

**Les nouveaux investissements 2010 s'élèvent à 96 000 € et sont :**

- ✓ 40 000 € pour la station d'épuration : Suppresseur pour l'eau industrielle, dilacérateur sur le circuit des boues du digesteur, analyseur en ligne et de combustion
- ✓ 10 000 € pour des travaux de fermeture et d'isolation entre les bâtiments boues et silos
- ✓ 9 000 euros de logiciels (administration et services techniques)
- ✓ 7 000 € de matériel informatique et mobilier de bureau
- ✓ 30 000 € de frais d'études et recherches pour le Schéma directeur d'alimentation en eau potable.

**Le financement des investissements 2010 sera assuré** par du « prélèvement sur fonctionnement » et les dotations d'amortissement.

### **Budget adopté à l'unanimité.**

- *Budget SPANC*

**Le montant total du budget de fonctionnement proposé au vote s'élève à 96 991.95 €**

- ✓ Le montant total du budget 2009 s'élevait à 96 312 €, (différence de 679 €). L'ensemble des crédits sont pratiquement reconduits à l'identique.
- ✓ Le crédit destiné à couvrir les annulations de titres est de 15 000 au lieu de 17 200 € en espérant bien que nous n'ayons pas autant d'annulations que précédemment.

### **Budget adopté à l'unanimité.**

**6. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor**

Accord à l'unanimité

**7. Affaires diverses**

Soutien à Haïti et aux communes sinistrées après la tempête Xynthia : les membres présents considérant que leur commune a déjà versé une subvention suite à ces deux catastrophes, refusent qu'une aide soit versée en plus par le SIVOM.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.*